



Cristina Vannier
Avocat
DEA Droit Privé Général et Européen

Satu Mare

9, rue Miron Costin

Roumanie, 440062

Tél : +40 261 71 02 37

Fax : +40 261 70 68 37

Email :

vannier@avocats-roumanie.eu

Web site :

www.avocats-roumanie.eu

Limoges

36, boulevard Gambetta

France, 87000

Tél : +33 5 55 42 71 66

Fax : +33 5 55 77 73 10



Cristina Vannier

Avocat inscrit aux barreaux
de Satu Mare et Limoges

AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ...

La double implantation, le bilinguisme et la double culture juridique du titulaire du Cabinet nous donnent les moyens d'apporter l'assistance et les conseils juridiques dont la pertinence assurera la réussite d'une stratégie internationale.

La vocation première du Cabinet est d'accompagner les entreprises françaises implantées ou désireuses de s'implanter en Roumanie, ainsi que celles souhaitant mettre en place des partenariats. Il conseille les dirigeants dans toutes leurs opérations de création, d'acquisition, de cession et de fusion. Partenaire de l'entreprise au quotidien, il assiste le chef d'entreprise dans l'anticipation des conflits au travers de missions de conseil et d'audit en Droit des sociétés et Droit fiscal international.

Le Cabinet négocie et transige, pour le compte de ses clients, avec leurs adversaires, mais assure également le recouvrement de leurs créances et la prise de garanties. Enfin, il assure la représentation de l'entreprise au stade du contentieux.

Nous sommes parallèlement à l'écoute des entreprises roumaines cherchant un conseil, une assistance ou un accompagnement dans une relation contractuelle ou conflictuelle avec un partenaire français.

AU SERVICE DES PARTICULIERS ...

En Roumanie, nous sommes à même de répondre aux problématiques des ressortissants français implantés ou de passage dans le pays, en leur offrant une compétence générale en droit roumain (responsabilité civile ou pénale, droit du travail et droit de la famille, fiscalité...), doublée d'une proximité géographique et culturelle.

Etant présents également sur le territoire français, nous sommes en mesure de prendre en charge toute problématique de droit international privé ou de fiscalité internationale des ressortissants roumains, ainsi que de répondre avec l'urgence et l'efficacité nécessaires aux affaires pénales.

Depuis toujours le Cabinet s'attache à exercer une activité tant juridique (conseil, contrat ...) que judiciaire (procédure, contentieux ...). Ces deux activités sont en effet interdépendantes : la pratique des juridictions et la connaissance des procédures qui leur sont applicables sont indispensables à un conseil efficace et pratique.